

**Séance du 14 novembre 2007.**

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président.  
DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, Echevins.  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS  
LIENARD, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande de bien vouloir excuser l'absence de MM.DEBAISIEUX, FAUVIAUX, CARLIER ainsi que Mme DUPONT.

Il rappelle que ce Conseil a été convoqué en urgence suite au courrier reçu par le Cabinet du Ministre COURARD qui recommande fortement de voter le Règlement des Taxes et Impositions 2008 et ce, avant le 15 novembre 2007.

Il précise que certaines Communes ont d'ailleurs connu quelques soucis à ce propos et, la décision prise au niveau du Ministre est liée à la problématique rencontrée précédemment (recours introduits par des habitants).

C'est donc la seule raison pour laquelle le Conseil Communal a été convoqué ce soir, en urgence.

**Impositions Communales – Vote**

Plusieurs taxes communales viennent à échéance au 31/12/2007.

M.le Bourgmestre donne la parole à M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances.

Comme l'a bien défini M.DUPONT, c'est suite à une circulaire administrative parvenue à l'Administration en date du 22 octobre dernier, invitant à voter les taxes applicables pour 2008 avant le 15 novembre 2007 qu'il a été décidé de tenir un Conseil Communal d'urgence ce soir.

La tâche qui lui est allouée ce soir en tant qu'Echevin des Finances n'est pas simple et, de surcroît pas agréable. Il est aujourd'hui question d'augmenter l'IPP de 8 % à 8,8%.

Une telle hausse apparaît pour certain relativement importante et, il apportera quelques commentaires à ce propos.

Dans un premier temps, il reviendra sur le Conseil précédent et répondra à une question posée mais, restée sans réponse.

Le 10 octobre dernier, une réunion s'est tenue à l'Administration Communale au cours de laquelle, il a été permis de discuter avec une représentante du CRAC de l'état des finances communales. Cette discussion devait être suivie, en retour de courrier, d'un avis émanant des instances de Tutelle.

Cette lettre, arrivée trop tardivement, a fait que le Collège Communal n'a pu en présenter le contenu au Conseil lors de sa séance du 25/10/2007. Elle met notamment en évidence un certain nombre de directives à suivre et suggérée par le CRAC afin d'améliorer l'état des finances communales.

Sans aucun doute, le CRAC est conscient des difficultés devant lesquelles la Commune doit faire face. Il considère que le déficit structurel rencontré déjà depuis plusieurs années est principalement dû à la faiblesse des recettes ainsi qu'à l'augmentation de certaines dépenses incontrôlables.

Il est vrai qu'en matière de recettes, la réforme fiscale en application depuis 2002 a généré un réel manque à gagner pour les Communes. A Frameries, celui-ci n'a jamais été compensé par une quelconque révision de l'imposition locale. L'IPP n'a d'ailleurs jamais été revu depuis 1994.

Au niveau des dépenses dites « incontrôlables », puisque le CRAC y fait allusion, il insiste sur trois d'entre elles.

Les deux premières concernent les dépenses de transfert. Entre 2000 & 2007, la Commune a enregistré une augmentation de sa subvention au service incendie de plus de 500 000 €. Elle dépasse actuellement le million d'euros. La Zone de Police, subventionnée par les Communes Boraines desservies, impose une contribution actuellement supérieure à 2 000 000 €. En 2001, elle était de l'ordre de 1 500 000 €.

Les dépenses relatives à la consommation énergétique explosent. Si celles dépendant de la consommation des bâtiments, déjà très importantes peuvent être limitées grâce à l'application d'une politique basée sur les économies d'énergie, il n'en est pas de même pour l'éclairage public. A ce niveau, le coût de l'éclairage public a quasiment doublé entre 2006 & 2007.

Dans ces conditions, le CRAC invite « fermement » à prendre des mesures additionnelles afin que le prochain budget tende vers l'équilibre. L'une d'entre-elle implique l'augmentation de l'IPP de 8 à 8.8 %

D'autre part, la Circulaire qui est parvenue à la Commune impliquant de voter les règlements fiscaux avant le 15/11/2007 constitue un élément contraignant voire embarrassant.

En effet, il est impératif qu'une position soit prise dès ce soir en entérinant les montants des taxes qui devraient permettre de pouvoir équilibrer un budget qui ne sera voté sans doute qu'en décembre voire sûrement en janvier 2008.

Aujourd'hui, il est impossible, compte tenu du manque de données de déterminer avec précision la balance financière du budget.

Il faut cependant savoir que l'élaboration du budget communal 2008 a bel et bien commencé mais, ne se terminera que lorsque l'on disposera de tous les éléments. Sa conception prendra encore du temps de telle manière qu'il puisse être bien ficelé.

De toute évidence, aujourd'hui les dépenses vont augmenter tant au niveau des dépenses de transfert (Zone de Police & SRI) qu'au niveau des dépenses de fonctionnement.

En matière de recettes, les chiffres en possession demandent certaines confirmations.

Ainsi, il semble malgré les efforts fournis en matière de Rénovation Urbaine que l'IPP, calculé sur les mêmes bases que 2007 ainsi que le Précompte Immobilier n'atteignent pas les augmentations de recettes escomptées pour 2008. A ce propos, les services du Cadastre seront interrogés dans les prochains jours afin d'obtenir des précisions à ce sujet.

Il reste surtout à se poser des questions sur l'éventuelle réforme du Fonds des Communes qui apparaît comme plus que probable mais, en tout cas, il s'annonce pour Frameries comme pour les autres Communes de l'Arrondissement, comme plus que nécessaire.

Actuellement, on ne peut préjuger si cette réforme pourrait et, il parle bien évidemment du cas de Frameries, compenser l'aide octroyée dans le cadre du Plan Tonus Axe 2 et qui ne serait sans doute plus en application pour 2008. On ne peut donc pas savoir si cette nouvelle réforme induira une augmentation significative du financement de la Commune.

C'est donc avec certaines inconnues que l'on travaille pour l'instant sur le budget 2008.

Paradoxalement, la Loi impose de voter les taxes avant le 15/11/2007, taxes qui, si la Commune détenait aujourd'hui toutes les données, auraient sans doute pu être différentes.

Mais voilà, sans argument probant confirmant le refinancement de la Commune, on est dans l'obligation de respecter scrupuleusement les directives stipulées par le CRAC ; dès lors, une majoration de l'IPP de 0.8% pour 2008 constitue un critère incontournable.

Cette hausse contraindra, il est vrai la population à réaliser un effort financier mais, il espère qu'il ne sera que provisoire si la réforme du Fonds des Communes répond aux attentes pour les prochaines années.

Comment pourrait-on quantifier cet effort ?

Pour illustrer l'impact, il prendra quelques exemples :

- Une personne isolée de niveau 3 verra sa facture annuelle augmenter de 36 € (équivalent à 3 € par mois)
- Une personne isolée de niveau 2 verra ses impôts augmenter de 42 € (3.5 €/mois)
- Un couple de rédacteurs (niveau 2) avec 2 enfants verra ses impôts augmenter de 85 € (soit, 7.10 €/mois)
- Enfin, un couple constitué d'un niveau 1 et d'un niveau 2 subira une augmentation plus conséquente, elle sera de l'ordre de 237,80 € (soit, approximativement 20 €/mois).

Mesdames, Messieurs, le souci principal reste bien évidemment de respecter les engagements énumérés dans la Déclaration de Politique Générale mais aussi et surtout, de maintenir voire de renforcer les services à la population.

Croyez bien qu'en qualité de gestionnaire responsable, il y veillera.

Il n'est certes jamais réjouissant d'annoncer à la population une augmentation de taxes.

Il remercie l'Assemblée pour l'attention qui lui a été accordée.

M.DISABATO annonce qu'il votera contre cette taxe IPP. Il comprend que la Commune soit dans une situation difficile mais ça fait un an qu'elle le sait. Pour preuve, aucun plan global d'économies n'existe. Il souligne que lorsqu'il lui arrive de poser des questions, on lui répond qu'on ne sait pas faire plus. Il n'existe pas de phasage en matière de dépenses ni de plan d'économies d'énergie. La politique immobilière est à revoir soit, en la réduisant ou en y mettant un terme. Une réduction du nombre d'Echevins serait également un signal pour la population en montrant l'exemple. Il existe, par ailleurs, une soi disant politique de logement qui veut attirer des personnes à revenus moyens alors qu'aujourd'hui, on parle d'augmentation de l'IPP. La responsabilité de certaines personnes par rapport à certaines intercommunales entre également en jeu tout en n'ayant pas tiré la sonnette d'alarme.

M.DONFUT, quant à lui, reconnaît qu'il s'agit d'un point délicat et, il faut relativiser le débat. Il remercie le Collège Communal pour avoir clairement expliqué aux Membres du Conseil cette augmentation de l'IPP. Bien des prix sont revus à la hausse pour les ménages et, on est devant l'obligation de faire des plans d'économies et de prendre des mesures, au niveau de la masse salariale et du fonctionnement. En ce qui concerne la masse salariale, Frameries est en dessous de certaines communes. Passer de 8 à 8.8 % à l'IPP n'est pas une augmentation proprement dite pour les habitants et ce, par rapport à la mesure fiscale revue à la baisse. Quant aux dépenses de transfert et les dépenses de dette, on continue à faire le pari d'obtenir une Commune attractive. Cette politique nous permettra de voir l'avenir plus serein.

Pour ce qui en est des Intercommunales et, notamment l'ISPH, la Région Wallonne a obligé de faire un choix en matière de gestion des déchets ; il s'agit d'un choix écologique mais, ça a un coup financier important.

En ce qui concerne le poste d'Echevin en moins, il ne reviendra pas sur le débat en partant du fait que le Collège Communal travaille très bien.

Frameries est une des Communes où le niveau fiscal est au plus bas. Il propose d'attendre de voir comment les autres vont réagir à ce propos.

Enfin, on peut espérer accueillir la réforme du Fonds des Communes dans les mois prochains qui verra positiver l'avenir financier des Communes.

M.LIENARD soulève que ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on augmente une taxe mais bien parce que cela devient indispensable et ainsi continuer à assurer des services normaux. La situation budgétaire est due en grande partie à des facteurs externes. Les difficultés financières de la Commune, c'est vrai, de responsabilités communales. Cela a entraîné une charge de dette importante pour celle-ci. La non progression du Fonds des Communes par rapport à l'ensemble des recettes communales, la réforme des polices a connu un coût bien plus élevé que prévu. La réforme fiscale a plu à plus d'un mais, aujourd'hui voici le résultat négatif que cela provoque pour les recettes communales. Pour le coût de l'énergie, un audit est entamé dont on retirera des conclusions. Un facteur interne joue dans l'augmentation de la dette, il s'agit de la Rénovation Urbaine globale. Il faudra peut être revoir un étalement progressif des programmes déposés aujourd'hui. Sur une seule taxe modérément augmentée c'est aussi et surtout maintenir l'amélioration des services aux citoyens. Mais, il faudra bien évidemment faire des économies et, particulièrement pour les Communes qui sont en grandes difficultés une étude sérieuse et approfondie doit être réalisée au nord comme au sud du pays. Il faudra prendre aussi des dispositions sans solution « miracle ».

M.RUELLE en sa qualité d'agent du Ministère des Finances souhaite intervenir sur un plan purement technique. Il fait donc remarquer que les chiffres cités par M.BOUVIEZ lors de son intervention ne lui semblent pas corrects. Pour exemple, il cite un couple de personnes rédacteur avec deux enfants à charge qui atteindrait l'équivalent de 150 € par an. Il reconnaît que la réforme fiscale n'a pas apporté de bénéfice pour les Communes. Par contre, l'Etat a gagné nettement plus alors que les contribuables ont eu, eux, des taxes indirectes supplémentaires. Il fait remarquer que l'application de cet IPP à 8.8% ne sera visible financièrement pour la Commune que dans deux ans.

M.BAUWENS rappelle que le pouvoir d'achat diminue automatiquement. M.RUELLE parle de 150 € par an pour un couple avec deux enfants et donc, ça confirme bien que le pouvoir d'achat diminuera régulièrement. Il ne faut pas perdre de vue que la Belgique occupe la 12<sup>ème</sup> place en matière de pouvoir d'achat ; il existe bien une régression. Frameries est une région pauvre et, les habitants auront encore un peu moins dans leur assiette. Ceci dit, l'intéressé votera pour cette augmentation de cet IPP.

M.le Bourgmestre reconnaît que sans aucun doute, le pouvoir d'achat s'en ressentira. La fiscalité veut que l'habitant envoie une part vers la Commune pour en obtenir en retour, une satisfaction à différents niveaux. On peut donc dire qu'il s'agit d'un impôt juste socialement. La fiscalité frappe tout le monde de la même manière.

Mme DI BARI souligne qu'il faut penser aux plus démunis et, paradoxalement, alors que dans une certaine mesure on privilégie une politique du logement aujourd'hui, on augmente la taxe sur l'IPP.

M.le Bourgmestre, quant à lui, fait remarquer que l'on ne touche pas au Précompte Immobilier et, souligne que Frameries est au taux le plus bas.

M.DISABATO relève que le terme « écolo taxeur » n'est pas fondé ; lors de son intervention, quand il a parlé de l'ISPH, il s'agissait de la dette du financement et rien d'autre. D'autre part, il se félicite de l'intervention de M.RUELLE qui a apporté des précisions non négligeables en matière de coût par ménage. N'étant pas expert, il s'était en effet étonné des éclaircissements reçus cet après-midi par M.le Secrétaire Communal et donc, M.RUELLE a confirmé les doutes qu'il ressentait. Il s'inquiète sérieusement pour les personnes à revenus moyens et s'interroge sur le fait de savoir s'il y a eu une concertation entre « collègues » des communes avoisinantes à ce sujet. Pour le Fonds des Communes, il faut espérer que cette fois sera la bonne.

M.WILPUTTE répond à M.DISABATO que les chiffres communiqués sont calculés sur base d'avertissements extraits de rôle et qu'un conseil a été demandé à un représentant du Ministère des Finances.

Mme FONCK poursuit le débat en reconnaissant que beaucoup de choses ont été dites mais que par rapport à tout cela, c'est un vote à contre cœur qui s'impose au Collège Communal. Ce vote est triste et regrettable pour l'ensemble de la population. Elle gardera un goût amer de la réforme fiscale qui a engendré tous ces problèmes. A ce stade, ce qui a été donné d'une main est repris de l'autre. Elle fait notamment remarquer que le Gouvernement Flamand ne ressemble en rien à la Région Wallonne. Un impact majeur est connu suite à l'application de cette réforme fiscale. Aujourd'hui, le choix de cette augmentation de l'IPP s'impose et doit être assumé. Il faut aussi se préparer pour l'avenir et, des débats devront avoir lieu pour le Fonds des Communes. Il faudra se poser des questions pour s'assurer que chaque euro sera dépensé avec justesse et, faire des choix politiques visant à corriger le choix incontournable qui est opéré en cette séance.

A l'issue de ces débats et, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

→ 20 voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS**

et

→ 3 voix « contre », à savoir :

**DI BARI, DISABATO & DERUDDER**

- arrête les impositions communales pour l'année 2008.

Les délibérations requises sont adoptées.

**Divers :**

**M.P.GIANGRECO – Commande groupée de mazout pour la population – Organisation d'une rencontre citoyenne sur le thème de l'évolution du marché de l'énergie – Gaz & Electricité**

L'intéressé relève que vu l'augmentation importante du prix du mazout de chauffage, de plus en plus de Communes ont pris des initiatives à l'approche de l'hiver afin de venir en aide à leurs concitoyens.

En effet, en vue d'obtenir un prix au litre plus intéressant l'idée est que la Commune, avec l'aide du CPAS, effectue une commande groupée au profit des ménages.

Le modus operandi d'une telle initiative a déjà été mis en place à Jurbise et à Brugelette. D'autres communes envisagent d'ailleurs, elles aussi, de mettre en place cette action pour pouvoir aider leurs concitoyens.

La démarche consiste à lancer, via un toutes boîtes, un document expliquant la marche à suivre avec un coupon à découper. Les citoyens intéressés renvoient alors ce coupon à l'Administration ou au CPAS qui centralise les demandes. Ces coupons seront en fait le bon de commande qui engage celui qui l'a signé à honorer sa commande.

Une fois tous les coupons récoltés et, le nombre de litres total à commander connu, la Commune lancerait une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs de la région de Frameries et déterminerait le meilleur prix.

A Jurbise, le gain estimé est de plus ou moins 5cts le litre ce qui peut représenter une économie de 100 euros sur une commande de 2 000 litres.

Il est évident que cette procédure n'est pas un marché public et que celui qui emportera ce marché n'aura pas un contrat de longue durée. Par ailleurs, la facture du fournisseur ne sera pas réglée directement par la Commune mais sera envoyée individuellement à tous ceux qui auront commandé.

Cette opération pourrait se faire pour deux livraisons sur l'année (novembre et février, par exemple). Une évaluation pourrait ainsi être faite pour juger si on maintiendrait ou non le système en fonction de l'évolution des coûts du mazout.

Par ailleurs, vu l'évolution du marché de l'énergie, la multiplication des offres en la matière que ce soit tant pour le gaz que pour l'électricité, les personnes ne s'y retrouvent plus.

En sa qualité de Président de la Commission Communale de la Citoyenneté & de la Proximité, il propose d'organiser une réunion d'information à ce sujet. Il pourrait être fait appel à des spécialistes du secteur pour que ceux-ci viennent faire un exposé de cette problématique et répondre aux questions que des concitoyens se posent en cette période de grandes turbulences du marché énergétique.

Ce serait aussi l'occasion que ces spécialistes donnent quelques conseils pour informer les personnes présentes sur les comportements à adopter pour faire des économies d'énergie.

Il sollicite donc l'accord du Collège Communal pour organiser cette rencontre citoyenne et l'accord de l'Assemblée pour que la Commune envisage la commande groupée de mazout au profit des citoyens.

Il remercie d'ores et déjà le Conseil Communal pour l'attention qui sera réservée à ces deux demandes.

M.DUPONT souligne qu'il s'agit de deux propositions bien différentes.

La première apparaît « séduisante et généreuse ». Il s'en est d'ailleurs inquiété auprès du Secrétaire Communal voici quelques jours mais, il y aura lieu de se renseigner d'un point de vue légalité. Cette démarche ressemble fort à un marché public et, la Commune doit se donner toutes les garanties avant de mettre tout en œuvre. A ce stade, on peut donc dire qu'on examinera cette demande.

Il définit la seconde comme intéressante vu la libéralisation du marché de l'énergie. Il regrette un réel déficit de l'information ; une réunion pourrait en effet, être organisée à ce propos.

M.DONFUT signale que chacun se pose des questions mais, jusqu'où peut-on aller ? Dans tous systèmes, il y a des bons et des mauvais côtés. Pour le coût de l'énergie, il faut bien estimer le rôle de la Commune. Aider les plus défavorisés est très bien mais, il y a lieu de voir si le CPAS pourrait revoir ses enveloppes à ce propos. Que la Commune entreprenne des démarches pour trouver un meilleur prix est très bien mais, il faut rester prudent en la matière et être certain qu'en qualité de Commune, on ait le droit d'agir de la sorte. Dans le cas présent, il s'agirait de réaliser un travail de commerce pour les citoyens et donc, qu'en serait-il en matière de registre de commerce, de TVA, etc...ce serait rentrer dans un système très particulier. Que peut-on faire, qu'a-t-on le droit de faire en qualité d'acteurs publics ? La question n'est pas qu'il est « en retrait » par rapport à cette demande mais, il insiste pour que l'on obtienne des avis avisés et certains. Quel serait le bon chemin juridique à suivre ?

M.le Bourgmestre reconnaît que cela mérite de se pencher sur l'aspect de la légalité.

M.LIENARD précise que l'idée première de M.GIANGRECO a peut être été mal interprétée. Il ne s'agirait pas de commerce en tant que tel mais bien d'une coordination tout simplement. Le consommateur resterait en contact avec le marchand de produits pétroliers. Cette opportunité pourrait soulager une catégorie de la population.

M.DISABATO rappelle que les plus nécessiteux s'adressent au CPAS. On pourrait remettre un chèque aux personnes qui feraient elles-mêmes les démarches auprès du vendeur. Une coopérative serait également une bonne idée. Des associations pourraient être contactées pour apporter un soutien technique et logistique. De la sorte, on ne serait pas dans le cadre d'un marché public alors qu'on apporterait une aide purement technique.

M.le Bourgmestre souligne que l'Assemblée est soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens. On examinera donc cette proposition à différents niveaux et différentes formules. La Commission Communale requise sera convoquée dans ce sens.

Mme GALLEZ rappelle que bien avant la politique mise en place par la Commune de Jurbise, le CPAS de Frameries s'était penché sur cette problématique. Cependant, il a buté par rapport à certaines questions d'organisation de ce marché public. On pourrait malgré tout tenter une minime expérience par rapport à cela. Il faut cependant regretter que des personnes signent des contrats avec des fournisseurs de produits pétroliers et qu'elles se voient obliger d'avoir recours au CPAS vu leur impossibilité de payer les factures.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Président ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.